



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 17 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre CONSCIENCE et consorts : « Intervention musclée sur personne sous psychotrope : quelle est la doctrine de la Police lausannoise ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de M. Dupuis, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité révise la doctrine des interventions policières, de sorte à prévenir les excès de violence dans le cadre d'interventions visant à maîtriser un individu qui n'obtempère pas »

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité intègre des acteurs socio-sanitaire pour les interventions de police sur des personnes vulnérables, en détresse ou sous l'effet de stupéfiants »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-sept mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :